



CONTRAT D'INSCRIPTION COURS DU SOIR

Théâtre | Année 2024 - 2025

KMeo est gérée par l'asbl Kiekebiche Productions qui tient compte des modalités du présent contrat. Ce contrat est à renvoyer dûment complété par email à kmeoixelles@gmail.com ou par courrier à **Kiekebiche Productions asbl Chaussée d'Ixelles 128, 1050 Ixelles.**

RENSEIGNEMENTS PERSONNELS (en lettres majuscules)

Avez-vous déjà participé à des cours KMeo ?		<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON		Sexe		<input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	
Nom - Prénom				Téléphone			
Adresse				Code postal			
Email				Ville			
Contact d'urgence				Date de naissance			
Nom du contact				N° de compte*			

* Compte sur lequel vous serez remboursé des frais d'inscription si le cours choisi est complet et si les alternatives proposées ne vous conviennent pas.

CHOIX DU COURS (2h00/ semaine hors congés scolaires)

1. **Choisissez le jour et l'horaire souhaités** en indiquant le chiffre 1 dans la case correspondante.

2. **Si vous êtes disponible à une autre plage horaire, veuillez l'indiquer au moyen du chiffre 2.**

Cela nous permettra de réserver directement une place dans le 2ème groupe si votre 1er choix était complet.

	18h30 - 20h30	20h30 - 22h30
Lundi		
Mardi		
Mercredi		

MODE DE PAIEMENT

<input type="checkbox"/>	Plan A - Totalité	590 €
<input type="checkbox"/>	Plan B - Etalé sur l'année	620€ payables en 3x
<input type="checkbox"/>	Plan S - Inscription en cours d'année	

Montant à déterminer avec l'administration

Les détails et informations sur les plans de paiement se trouvent en page 2.

Quel que soit le plan de paiement que vous choisissiez, l'engagement se fait pour l'année.

	Inscription	1ère échéance	2ème échéance	3ème échéance	Montant Total
Plan A	50 €	540 €	\	\	590 €
Plan B	50 €	190 €	190 €	190 €	620 €
Plan S					
Date limite de paiement	Avant votre premier cours	25-oct-24	20-déc-24	28-févr-25	

- L'inscription prend effet lors de la réception des 50€ et du contrat dûment complété.
- Les paiements sont à effectuer par virement bancaire:

Bénéficiaire

Kiekebiche Productions asbl
Chée d'Ixelles 128 - 1050 Ixelles
IBAN - BE15 7512 1275 8830 BIC - AXABBE22XXX

Communication avec le paiement

Nom Prénom
Cours/professeur - Échéance
Ex: Dubois Paul - Théâtre/Manuela mercredi 20h30 - Échéance 1

CONDITIONS GENERALES - COURS DU SOIR DE THEATRE KMEO

Article 1 - Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les obligations souscrites par les parties.

Article 2 - Nature des prestations

Les cours KMeo sont des cours artistiques, dispensés par des professionnels de chaque discipline. Les cours 24-25 sont organisés d'octobre à mi-juin en suivant le calendrier scolaire.

Article 3 - Conditions d'admission

3.1. Le participant doit être majeur. Il est possible d'accepter des participants à partir de 16 ans munis d'un accord parental, sous réserve de l'acceptation de Kiekebiche Productions asbl.

3.2. La validité de l'inscription est soumise aux conditions suivantes: contrat d'inscription recevable et complet ET paiement effectif des frais d'inscription

Article 4 - Obligation de Kiekebiche Productions

Kiekebiche Productions s'engage à organiser les cours tendant à la maîtrise de la discipline artistique choisie. Des professionnels de chaque discipline dispensent les cours dans les locaux mis à disposition.

Article 5 - Obligation du participant

Le participant s'engage à respecter le matériel et les locaux mis à disposition. Il sera tenu responsable - pour lui-même et pour toute personne l'accompagnant - de tout dommage qu'il pourrait occasionner. Le participant s'engage à rembourser tout matériel endommagé s'il est établi que le dommage a été causé dans des conditions évidentes de négligence. Le participant s'engage à respecter le ROI de l'école, consultable sur www.kmeo.be/roi.pdf

Article 6 - Frais de formation

6.1. L'ensemble des tarifs KMeo sont exprimés en Euros. Le participant peut opter pour différents plans de paiement selon les échéanciers repris dans le tableau ci-dessus. L'engagement se fait pour l'année: le participant sera donc redevable de l'entièreté des frais de formation même s'il se désinscrit en cours d'année.

6.2. A défaut de paiement à l'échéance fixée, un premier rappel sera envoyé avec un supplément de 15 euros de frais administratifs. A défaut de régularisation endéans les 15 jours, un recommandé avec accusé de réception (avec un supplément de 25 euros de frais administratifs) sera envoyé au participant et l'accès au cours lui sera refusé jusqu'à la régularisation des sommes dues.

Article 7 - Choix du/des cours

7.1. Le participant peut s'inscrire à un ou plusieurs cours. Les frais de formation s'appliquent à chaque cours (y compris les frais d'inscription). Le participant doit remplir un contrat différent pour chaque cours.

7.2. Kiekebiche Productions s'engage à proposer au participant le cours choisi suivant l'horaire préférentiel sélectionné par le participant. Si ce cours est complet ou annulé, faute de participants, le participant se verra proposer une place à une autre plage horaire selon son deuxième choix ou à convenir avec lui.

7.3. Si Kiekebiche Productions est dans l'impossibilité d'organiser pour le participant le cours choisi selon son/ses horaires préférentiels, et si l'alternative proposée au participant ne lui convient pas, l'inscription sera considérée comme nulle et l'acompte déjà versé sera intégralement remboursé au participant.

7.4. Kiekebiche Productions se réserve le droit d'annuler toute plage horaire dont le nombre d'inscrits serait insuffisant. Si l'annulation intervient en cours d'année, un remboursement sera calculé au prorata des cours qui ont été donnés.

Article 8 - Résiliation du contrat

8.1. A la demande du participant. Le participant bénéficie de la faculté de résilier unilatéralement le contrat, en adressant une lettre recommandée avec accusé de réception à Kiekebiche Productions asbl, Chée d'Ixelles 128, 1050 Ixelles. La résiliation prendra effet 15 jours après la réception effective du recommandé. La désinscription au cours et la résiliation du contrat ne dégage pas le participant de ses obligations de paiement: l'entièreté du solde de l'année de cours reste dû de plein droit et devra être payé selon l'échéancier choisi en début d'année.

8.2. A la demande de Kiekebiche Productions asbl. En cas d'inexécution de ses obligations par le participant, et notamment: le défaut de paiement d'une échéance, l'absentéisme à répétition et non justifié, la dégradation des locaux et du matériel, l'agressivité à l'égard des autres participants et des professeurs, le présent contrat sera résolu de plein droit aux torts et griefs du participant qui demeurera redevable de l'intégralité des coûts de la formation, ce que le participant déclare accepter. La résolution prendra effet 15 jours après l'envoi par Kiekebiche Productions d'une lettre recommandée avec accusé de réception restée infructueuse.

Article 9 - Droit applicable - Tribunal compétent

Tout litige relatif au présent contrat sera soumis à la loi belge. Seuls les tribunaux de Bruxelles, en langue française, sont territorialement compétents.

SIGNATURE

En cochant cette case et en signant ce contrat, vous autorisez Kiekebiche Productions asbl à traiter vos données personnelles pour l'exécution du présent contrat, en accord avec le Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Nous nous engageons à protéger vos données et à respecter votre vie privée. Retrouvez notre charte complète sur www.kmeo.be/privacy-policy.

Lieu et date

Signature précédée de la mention "lu et approuvé"